

# LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Le schéma départemental des enseignements artistiques du Conseil départemental de l'Oise permet d'accompagner les établissements dans leurs évolutions au regard des pratiques culturelles, des innovations pédagogiques, des usages et besoins des territoires.

Le secteur des enseignements artistiques spécialisés (musique, danse et théâtre) est important dans l'Oise, avec près de **70 établissements dédiés**, **12 500 élèves** et **225 enseignants**. Au-delà de ces chiffres, il est plus révélateur d'évoquer des jeunes qui, ensemble et avec leurs professeurs, perfectionnent une technique, progressent individuellement et collectivement, jouent ou dansent avec plaisir, s'épanouissent.

Ce nouveau schéma, présenté dans les pages qui suivent, s'inscrit dans la continuité du précédent pour ce qui concerne les enseignements artistiques spécialisés, avec le souci permanent d'**accompagner les établissements** dans leurs évolutions au regard des pratiques culturelles, des **innovations pédagogiques**, des usages et besoins des territoires. Il poursuit également des objectifs en termes d'éducation artistique et culturelle afin que les structures soient ouvertes sur l'extérieur et favorisent la pratique artistique pour tous et partout.

Sur une période plus longue (4 ans) que les deux précédents schémas, il favorise les expérimentations, les liens entre établissements et associations amateurs, et les partenariats fructueux au service de la diversité des pratiques artistiques des Oisiens.



### Chiffres-clés

70 établissements d'enseignement artistique

5 500 bénéficiaires des actions du SDEA

12 500 élèves dans les EEA

3 établissements classés par l'Etat (Conservatoires)

## ENJEUX

Les enjeux identifiés du schéma départemental des enseignements artistiques sont les suivants :

- la nécessité d'un accès de tous à un enseignement artistique et/ou une pratique culturelle, de qualité et de proximité et le rééquilibrage territorial en faveur des territoires sous dotés ;
- la création du réseau des enseignements artistiques ;
- la diversification de l'offre pour l'ouvrir davantage à la danse, au théâtre, cirque ;
- la prise en compte des esthétiques contemporaines comme les musiques actuelles, le jazz, les nouvelles technologies ;
- le développement de nouvelles méthodes d'enseignement ;
- le développement d'une dynamique de projets sur le long terme, qui permet de toucher un public plus large et d'élargir les champs d'investigation des élèves ;
- la généralisation de l'éducation artistique et culturelle.

**Pour y répondre, le schéma départemental des enseignements artistiques 2022-2025 poursuit 3 objectifs :**

- aménager le territoire en matière d'enseignements artistiques ;
- structurer et diversifier une offre d'enseignements artistiques pluridisciplinaires pour tous ;
- optimiser l'éducation artistique et culturelle par une action commune de l'ensemble des structures.



## UNE AMBITION IMPORTANTE ASSOCIÉE À UN PRAGMATISME DE RIGUEUR

Au-delà des questions budgétaires, un enjeu majeur est celui de la **concertation entre acteurs de la culture, de la jeunesse, et de l'éducation** : une meilleure connaissance et une complémentarité permettent de structurer davantage les politiques portées sur les territoires.

Ce schéma s'adresse donc :

- aux structures municipales et associatives qui remplissent une mission de service public de l'enseignement artistique ;
- aux autres acteurs de l'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble du département.

## LES NOUVELLES AMBITIONS DU SCHÉMA 2022-2025

Tout en maintenant la **qualité, l'harmonisation et l'aménagement** de l'offre d'enseignement, l'enjeu sera de développer des pratiques artistiques pour tous et partout.

**Trois défis prioritaires :**

- conforter la place de l'enseignement artistique en répondant aux mutations des usages et des territoires ;
- s'ouvrir aux pratiques en amateur pour diversifier l'offre et favoriser des parcours de pratiques artistiques sur les bassins de vie ;
- favoriser l'accès de tous à une pratique artistique (tarification, appropriation, proximité).

#### Trois défis spécifiques :

- développer l'offre de pratique et les projets dans le domaine du cirque (pratiques en amateur, mais aussi enseignement et EAC) ;
- développer les liens entre les équipements départementaux ou soutenus par le Département, les collèges, et acteurs du social et de la jeunesse ;
- mieux accompagner les structures d'enseignement artistique isolées ou en construction.

## LA MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA 2022-2025

Le schéma fixe **des objectifs pour 4 ans**, de février 2022 à décembre 2025.

Les actions prévues sont de plusieurs types et vont de la subventions, dispositifs (appels à projets, résidences...) aux plans de formation, en passant par l'accompagnement pour la mise en réseau.

La mise en œuvre des actions sera progressive sur toute la durée du schéma, en fonction des moyens, des éventuelles priorités ou opportunités qui émergeront.

Dans cette nouvelle version du SDEA, la gouvernance est renforcée. Afin d'**alimenter la réflexion** et de permettre au schéma d'être **agile** et **évolutif**, des outils et instances seront développés :

- observation annuelle de l'enseignement artistique par le Département, permettant d'avoir une vision fine et actualisée des enjeux.
- évaluation par le biais d'indicateurs fixés par objectif et action, permettant d'évaluer la politique mise en œuvre en cours et en fin du schéma et d'en estimer ses effets et impacts. 2022 permettra de dresser un état initial avant la mise en œuvre du nouveau schéma départemental et d'affiner la grille d'indicateurs en concertation avec les associations et structures partenaires du schéma notamment sur l'axe « pratiques en amateur ».
- concertation par le biais de réunions sur les territoires et en lien avec les Communautés de communes.
- comité technique du schéma annuel composé des associations et structures partenaires. Sa composition pourra varier en cours de schéma notamment pour intégrer plus de représentants des pratiques en amateur. Il pourra prévoir des groupes de travail.
- une rencontre annuelle des EEA avec le/la Vice-président/e à la culture.